

Date : 20070110

Dossier : A-484-05

Référence : 2007 CAF 13

**CORAM : LE JUGE DÉCARY
LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

RENALD RANCOURT

appellant

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimé

Audience tenue à Montréal (Québec), le 10 janvier 2007.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 10 janvier 2007.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

LE JUGE DECARY

Date : 20070110

Dossier : A-484-05

Référence : 2007 CAF 13

**CORAM : LE JUGE DÉCARY
LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

RENALD RANCOURT

appellant

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 10 janvier 2007)

LE JUGE DÉCARY

[1] L'appelant nous demande, en réalité, de refaire le procès qui s'est déroulé devant le juge Dussault de la Cour canadienne de l'impôt (2005 CCI 709) et d'examiner une preuve qui n'était pas devant lui; tel n'est pas, bien sûr, le rôle de cette Cour.

[2] Comme l'appelant n'a pu démontrer d'erreur manifeste et dominante, nous devons rejeter son appel avec dépens.

« Robert Décary »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-484-05

APPEL D'UN JUGEMENT DU JUGE DUSSAULT, DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT, DATÉ DU 16 NOVEMBRE 2005, NO. DU DOSSIER 2004-3604(IT)I

INTITULÉ : RENALD RANCOURT
c.
SA MAJESTÉ LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : Montréal (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 10 janvier 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE DÉCARY
LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE DÉCARY

COMPARUTIONS :

M. Renald Rancourt POUR LUI-MÊME
Me Annick Provencher POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Renald Rancourt POUR LUI-MÊME
Frontenac (Québec)
John H. Sims c.r. POUR L'INTIMÉ
Sous-procureur général du Canada
Montréal (Québec)